



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017 À 19 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 39
absents représentés : 11
absent : 4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze du mois de décembre à 19 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Arnaud PINATEL, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Nathalie DECOUX, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Chantal JOURAVLEFF, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, Mme Marie APHATIE a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absents : Mme Nathalie CASTETS, Mme Cécile CROCHET, Mme Christine GAYON, M. Eric KERROUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise TROCCARD

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SYNDICAT MIXTE DE RIVIÈRES CÔTE SUD - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE MACS POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL

Rapporteur : Monsieur le Président

La Communauté de communes MACS est représentée, au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de Rivières Côte Sud, par les délégués titulaires et suppléants suivants :



Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Angresse	Jean-Michel DAGNAN	Philippe SARDELUC
Azur	Michel DALEAU	Sara BOYRIE
Benesse-Marenne	Jean-François MONET	Jean-Baptiste GRACIET
Capbreton	Jean-Marie MARCO	Alain MARRON
Josse	Jean-Luc GARY	Jean-Michel SANGLA
Labenne	Jean-Michel MAÏS	Gérard SARRAUTE
Magescq	Catherine LALANNE	Jean-Claude SAUBION
Messanges	Jean-Pierre CALORME	Elodie PORTA
Moliets	Patrick LABORDE	Philippe ALLIOT
Orx	Francis LAPEBIE	Frédéric MARQUIS
Saint Geours de Marenne	Jean-Marc BOULAN	Julien CAZAUX
Saint Jean de Marsacq	Sébastien LIBIER	Pierre AURY
Saint Martin de Hinx	Jean-Marc GARAT	Jonathan CLEMENT
Saint Vincent de Tyrosse	Patrick BOUÉ	François MATHIO
Saubion	Stéphane LARTIGAU	Bénédicte MEYEN
Saubrigues	Hervé LARD	Alain LIBIER
Seignosse	Jean-Louis DUPOUY	Martine BACON-CABY
Soorts-Hossegor	Pierre SERVARY	Henry ARBEILLE
Soustons	Florence CATUS	Jean BOUHAIN
Tosse	Lionel COUTURE	Bernard DUBERT
Vieux-Boucau	Jean-Pierre LABEYRIE	Jean-Jacques LAUSSU

En raison de la démission des représentants titulaire et suppléant de MACS issus de la commune de Vieux-Boucau, le conseil communautaire doit pourvoir à leur remplacement en désignant de nouveaux représentants pour siéger, en qualité de délégués titulaire et suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de Rivières Côte-Sud.

Dans le cas de l'ajout ou d'un changement de délégué, le Syndicat mixte étant un syndicat mixte « fermé » exclusivement constitué d'EPCI, le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. En tout état de cause, le délégué désigné pour siéger au Syndicat mixte ne doit pas faire partie de l'effectif des agents territoriaux du syndicat.

Tout nouveau délégué est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations ou désignations au scrutin secret. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le président.

En vue des désignations, sont candidats les personnalités suivantes :

Délégué titulaire : Monsieur Danny Jammes

Délégué suppléant : Monsieur Dominique Bourmont

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants régissant les syndicats mixtes dits « fermés » ;

VU les articles L. 5211-1, L. 5211-7 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales précité ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n° 989/2016 en date du 29 décembre 2016 portant modification et mise en conformité des statuts de la Communauté de communes conformément aux dispositions de l'article 68-I de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;



VU la délibération du conseil communautaire de MACS en date du 17 avril 2014 portant désignation des représentants MACS pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 avril 2015 portant remplacement des délégués issus du conseil municipal de la commune de Seignosse pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 septembre 2015 portant remplacement des délégués issus du conseil municipal de la commune de Saint-Vincent de Tyrosse pour siéger au Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant désignation de représentants de MACS pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud, suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Seignosse ;

VU la délibération n° 20151217D01D du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant désignation de représentants de MACS issus de la commune d'Angresse pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 31 janvier 2017 portant désignation de représentants de MACS pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud, suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Moliet-et-Maâ ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- après avoir pris connaissance des candidatures uniques, de prendre acte de la désignation de Monsieur Danny JAMMES, en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Dominique BOURMONT, en qualité de délégué suppléant pour représenter MACS au sein Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LABEYRIE, délégué titulaire et de Monsieur Jean-Jacques LAUSSU, délégué suppléant,
- de prendre acte de la liste des représentants au sein Comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud en découlant, comme suit :

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Angresse	Jean-Michel DAGNAN	Philippe SARDELUC
Azur	Michel DALEAU	Sara BOYRIE
Benesse-Marenne	Jean-François MONET	Jean-Baptiste GRACIET
Capbreton	Jean-Marie MARCO	Alain MARRON
Josse	Jean-Luc GARY	Jean-Michel SANGLA
Labenne	Jean-Michel MAÏS	Gérard SARRAUTE
Magescq	Catherine LALANNE	Jean-Claude SAUBION
Messanges	Jean-Pierre CALORME	Elodie PORTA
Moliet	Patrick LABORDE	Philippe ALLIOT
Orx	Francis LAPEBIE	Frédéric MARQUIS
Saint Geours de Marenne	Jean-Marc BOULAN	Julien CAZAUX
Saint Jean de Marsacq	Sébastien LIBIER	Pierre AURY
Saint Martin de Hinx	Jean-Marc GARAT	Jonathan CLEMENT
Saint Vincent de Tyrosse	Patrick BOUÉ	François MATHIO
Saubion	Stéphane LARTIGAU	Bénédicte MEYEN
Saubrigues	Hervé LARD	Alain LIBIER
Seignosse	Jean-Louis DUPOUY	Martine BACON-CABY
Soorts-Hossegor	Pierre SERVARY	Henry ARBEILLE
Soustons	Florence CATUS	Jean BOUHAIN
Tosse	Lionel COUTURE	Bernard DUBERT
Vieux-Boucau	Danny JAMMES	Dominique BOURMONT

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à notifier la présente à Monsieur le Président du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

A Saint Vincent de Tyrosse, le 15 décembre 2017



Le président,

Pierre Froustey